

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC228

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la deuxième phrase de l'alinéa 210, substituer aux mots :

« et l'impartialité »,

les mots :

« , l'impartialité et la représentativité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce paragraphe souligne l'importance de la refonte du pacte de confiance qui existe entre la science et la société, dans le but de le renforcer.

Ce présent amendement propose d'ajouter dans le cadre des responsabilités de la science le terme "représentativité", tant par rapport à l'âge, l'origine, le sexe, la culture... En effet, il est essentiel, pour renouer le lien évoqué, que la science puisse être à l'image de la société.

Tout d'abord, il s'agit d'une question de crédibilité, car la science ne peut pas être hermétique à la société. C'est-à-dire qu'elle doit être, dans sa composition, un miroir de la société. Plus encore, la science se doit d'avoir un rôle modèle aux yeux de celle-ci, car elle doit pouvoir apporter des réponses aux questionnements actuels et ceux de demain.

Ensuite, il s'agit d'un enjeu de fiabilité de la recherche. En effet, si la recherche scientifique s'enrichit de toute la diversité de la société, elle augmente les clefs de lecture pour comprendre le monde qui l'entoure sans se restreindre à une certaine compréhension de celui-ci.

